



Dalle béton supplémentaire

Par **veviax**, le **27/05/2012** à **13:01**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement dans lequel le sol d'une des pièces n'était pas du même niveau que les autres (plus haute). L'agent immobilier m'a dit qu'il s'agissait d'une chape supplémentaire permettant de supporter un bassin pour un cabinet de kiné. Or, à la démolition, il s'avère que c'est une dalle supplémentaire (et non seulement une chape) composée de béton armé + goudron + chape). Lors de la signature les anciens propriétaires, qui avaient fait réaliser cette dalle, ne m'ont pas apporté de précision sur cette spécificité. Je fais faire une rénovation totale de l'appartement et le maçon me facture en plus value le temps et le matériel nécessaires supplémentaires pour supprimer cette dalle. Par ailleurs les voisins dans l'immeuble se plaignent du bruit et des vibrations engendré par cette destruction. Puis-je considérer l'existence de cette dalle comme un vice caché ?

Merci de vos réponses

Par **Afterall**, le **27/05/2012** à **20:58**

Bonjour,

Pensez vous que vos vendeurs avaient la possibilité de connaître ce vice ?

Par **janus2fr**, le **28/05/2012** à **09:09**

Bonjour,

En aucun cas il ne s'agit d'un vice caché puisque vous avez très bien vu avant d'acheter que le sol de cette pièce était à un niveau supérieur et donc acheté en connaissance de cause.

Par **veviax**, le **28/05/2012** à **10:23**

Les vendeurs connaissaient l'existence de cette dalle.

J'ai effectivement vu cette différence de niveau lors de la visite, mais l'agent immobilier m'a induit en erreur quant à sa composition.

il s'agit d'un élément suffisamment important pour être correctement signalé et en détail, autant par l'agent immobilier que par les vendeurs, non ?